

MAIRIE DE  
LOISON-SOUS-LENS  
62218

☎ : 03.21.13.03.48

☎ : 03.21.78.35.45

@ : ville-loison-sous-lens.fr

📘 Ville de Loison sous Lens

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 29 Mars,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 23 Mars 2023,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT Présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Naséra BENSLIMANE, Corinne LEFEBVRE, Yamina SADOUNE et Messieurs Jean-Marc FAUVERGUE, Eric GADENNE, absents excusés.

Monsieur Emmanuel DONDELA est élu Secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Délibération sur le Compte de Gestion 2022.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur KRUSZKA Daniel, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Loison-sous-Lens, le Trente Mars deux mil vingt Trois.



Le Maire,

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint délégué

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens, le 03 Avril 2023

AR : 062-216205237-20230329-del-290323-055-DE

Affiché le 03 Avril 2023

Certifié exécutoire le 03 Avril 2023

Le Maire,

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint délégué

Daniel KRUSZKA

